

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 795

Artikel: Inaction subnationale, vraiment?
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017885>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Inaction subnationale, vraiment?

Formidables succès de *Vigilance* à Genève et de *l'Action nationale* en ville de Lausanne.

On peut en rire d'abord, pour se garder d'en pleurer. De fait, la situation apparaît bien drôle et triste à la fois, à Lausanne en tout cas: voilà des gens qui figurent sans trop d'idées ni grand espoir sur une liste, et que le bon peuple élit en surnombre. Le tout en vue d'une «limitation de l'immigration» qui ne saurait tenir lieu de programme politique, et n'a surtout aucune possibilité de réalisation au niveau communal, — ni même cantonal d'ailleurs.

Que peut faire à l'échelle de la cité une Action nationale, qui qualifie elle-même correctement son niveau d'intervention? Strictement rien, et en tout cas pas interdire l'accès des garderies aux enfants de parents étrangers, ni empêcher la police de recruter des agents à la peau foncée, ni éviter l'enregistrement de nouveaux requérants d'asile par le contrôle des habitants.

Les principes de la politique suisse à l'égard des étrangers et des immigrants sont arrêtés au niveau fédéral, où l'autorité fixe, année après année, les effectifs autorisés à travailler dans les cantons. Quant à la décision d'octroyer ou non l'asile, elle constitue une prérogative exclusive de l'Etat fédéral; Berne se prononce définitivement sur toutes les demandes d'asile, et paye la totalité des frais de séjour en Suisse des requérants; aux cantons de leur trouver un toit au fur et à mesure des arrivées et pour la durée de la procédure.

Au niveau local, les obsédés de «la Suisse aux suisses» n'ont donc aucun moyen de traduire leur monomanie dans les faits. Ils le savent sans doute, et s'en foutent à coup sûr complètement. Car ils ne

se sentent pas élus pour faire de la politique comme les autres, eux qui ont «passé» sans programme et qui abordent le travail parlementaire sans la moindre préparation (ce dont, selon le principe de l'égalité des chances en régime démocratique, ils n'ont pas à être honteux, mais pas fiers non plus).

Eux surtout qui ont fait passer leur message simpliste avec une efficacité redoutable, jamais atteinte par les plus grands tribuns ni par les plus fins spécialistes du marketing politique. Trop d'étrangers, Suisse trop petite, autorités trop complaisantes. Terminé. Et reçu cinq sur cinq par un électeur sur six. Sans le moindre tract tous ménages, sans foule ni salées au banc du «parti», sans personnalités connues sur la liste, avec tout juste une affiche genre mobilisation, abondamment surchargée d'ailleurs et en termes souvent infamants.

Pour atteindre les citoyens-destinataires, le message a suivi d'autres canaux que ceux de la communication politique traditionnelle. Il a passé de bouche à oreille, par le courrier des lecteurs, par les photocopies négligemment laissées dans les cabines de téléphone, les trolleybus, les grandes postes. Méthodes classiques de la politique souterraine, furtive, non déclarée, insaisissable. Mais efficace.

Inutile de se faire la moindre illusion. Cette politique souterraine va s'avérer payante bien au-delà des récentes élections. Car même s'il ne sert à rien à l'Action nationale de compter proportionnellement huit fois plus d'élus au législatif de Lausanne qu'au Conseil national, elle sait que ses succès locaux pèsent déjà, et pèseront de plus en plus lourd, au niveau de décision qui l'intéresse, c'est-à-dire fédéral (un cas au moins où une réalité de la Romandie aura été perçue à Berne!).

Il est bien oublié le temps pourtant pas si lointain où M^{me} Kopp pouvait proposer une solution glo-

SUITE AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
 N° 795 7 novembre 1985

Rédactrice responsable:
 Francine Crettaz

Abonnement
 pour une année: 60 francs,
 jusqu'à fin 1985: 10 francs
 Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
 1002 Lausanne, case 2612
 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
 Tél. 021 / 22 69 10
 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
 Jean-Pierre Bossy
 Jean-Daniel Delley
 André Gavillet
 Yvette Jaggi
 Charles-F. Pochon

Points de vue:
 Jeanlouis Cornuz
 Pierre Lehmann

bale prévoyant l'acceptation en bloc des demandes d'asile déposées depuis plusieurs années. Aujourd'hui, pour la galerie impatiente, la police fédérale met en œuvre des procédures accélérées pour l'examen des dossiers, et aboutit au rejet par groupes entiers. Même pas tous repoussés, les Chiliens de Zurich-Seebach et, même largement infiltrés, les 59 Zaïrois réexpédiés comme de vulgaires colis refusés montrent bien dans quel sens se réoriente la politique fédérale, au niveau d'une ordonnance appliquée avec une sévérité croissante. Il ne restera plus qu'à réviser, pour la seconde fois

en moins de trois ans la loi de 1979 sur l'asile, et à resserrer encore les contingents de travailleurs étrangers (en laissant passer les investisseurs et autres fraudeurs de la Loi Furgler bien sûr), pour que l'AN porte vraiment son nom: réduite à l'inaction sur le plan subnational (communal et cantonal), elle voit son influence s'étendre au niveau fédéral, où sa représentation et ses possibilités d'intervention demeurent minimales. Pourquoi se soucierait-elle des formes si elle l'emporte sans cela sur le fond?

Politique souterraine, politique informelle. Et succès garanti. Il y a quelque chose de grippé dans les rouages de cette Suisse qui fut une démocratie-témoin.

Y. J.

RÉVISION DU DROIT DES SA

Modifier l'environnement

La révision du droit des sociétés anonymes adoptée par le Conseil national? En contradiction totale avec les principes fondamentaux de ce droit et avec les buts qui justifiaient cette révision. Pas besoin d'être spécialiste en droit ou en économie d'entreprise pour s'en convaincre, contrairement à ce que prétendent ces parlementaires bourgeois qui se retranchent derrière la prétendue complexité de la matière pour justifier leur appui aveugle à un quarteron de députés-entrepreneurs.

Les réserves cachées, on le sait, doivent servir à amortir les à-coups conjoncturels; mais des dirigeants incompetents en font aussi usage pour camoufler la mauvaise situation de leur entreprise. Les exemples foisonnent dans l'industrie horlogère où l'on a vu de nombreuses entreprises être ainsi vidées de leur substance. Et finalement les travailleurs, les actionnaires, les créanciers et l'économie nationale ont trinqué.

Le refus d'une meilleure information et d'une

transparence accrue de la gestion des sociétés s'est manifesté tout au long des travaux parlementaires qu'on peut résumer ainsi: une conseillère fédérale qui défend avec compétence le projet mais qui ne trouve que le soutien de la gauche; quelques députés liés aux milieux économiques qui torpillent systématiquement la révision; une majorité bourgeoise qui suit ces derniers sans piper mot. Et la Société pour le développement de l'économie suisse qui ne craint pas de se ridiculiser en affirmant que la version adoptée par le National constitue un progrès décisif pour l'économie suisse.

Or l'économie suisse ne peut affronter les exigences du marché et l'évolution technologique que si les entreprises bénéficient d'un environnement favorable. A savoir, d'une part, des dirigeants compétents et ouverts à l'information, et, d'autre part, des travailleurs, des actionnaires, des autorités et des citoyens informés, considérés comme des partenaires et non comme des adversaires. Les débats parlementaires ont montré à l'évidence que tous les chefs d'entreprises ne sont pas encore entrés dans le 20^e siècle.

Ces gentillesse, nous ne les avons pas lues dans le service de presse syndical mais dans la page économique de la NZZ.

COMPTES NATIONAUX

Salariés à la traîne

Merci à Beat Kappeler, secrétaire de l'Union syndicale suisse, de lire, d'interpréter et d'utiliser les chiffres des comptes nationaux. Ce sont des documents irremplaçables pour juger de la manière dont se crée et se répartit la richesse nationale.

Il a souligné, chiffres à l'appui, que depuis deux ans, date d'une reprise conjoncturelle marquée, les salariés qui, par la modestie de leurs revendications, ont permis aux entreprises suisses de se bien placer dès la reprise du commerce international, ne bénéficiaient pas de l'amélioration économique.

Alors que certaines entreprises contestent en 1985 même la compensation intégrale du renchérissement, il faut lire les comptes nationaux. La réponse est là.

Croissance en termes réels. «Le produit national brut a passé en termes nominaux de 214 milliards en 1983 à 225,7 milliards en 1984, donc progressé de 5,5% contre 4,3% l'année précédente. Après déduction du taux d'inflation, sa croissance en termes réels s'élève à 2,6%.»

Forte reprise des échanges internationaux. «Sur la base des estimations trimestrielles, on peut affirmer que ce développement des échanges extérieurs, supérieur à la moyenne, dure de façon ininterrompue depuis la mi-83.»

Amélioration de la productivité par personne active. «La productivité (PIB par personne active) a enregistré une hausse de 2,3% après avoir progressé de 2% en 1983.»

Rémunération des salariés et des autres catégories. «Si l'on considère les différentes catégories du